

Conseil du XVI^e arrondissement

Séance du 5 mai 2026

Le mardi 5 mai 2026 à 19 heures, les membres du conseil du 16^{ème} arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des fêtes de la Mairie du 16^{ème} arrondissement, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Monsieur le Maire du 16^e arrondissement, le 29 mai 2026, conformément aux dispositions des articles L. 2121-9, L.2121-10, et L.2121-12 du code général des collectivités territoriales (C.G.T.).

Une convocation complémentaire a été adressée le lundi 4 mai 2026.

Publication de La convocation et de l'ordre du jour ont été effectuées aux mêmes dates sur le panneau de la Mairie du XVI^e arrondissement prévu à cet effet.

Etaient présents :

Jérémy REDLER, Samia BADAT-KARAM, Jacques-Frédéric SAUVAGE, Marie-Hélène DORVALD, Jack Yve BOHBOT, Isabelle NIZARD, Bruno LIONEL-MARIE, Bérengère GREE Freddy COUDRIER, Benjamin GIRAUDAT, Laura LAMBLIN BENICHOU, Julien GUEDJ, Chloé CHOURAQUI, David ALPHAND, Antoine BEAUQUIER, Caroline DÉPREZ, Titouan d'HERVÉ, Jean-Michel GACHÉ, Éric HÉLARD, Emmanuel MESSAS, Laurence THOUIN, Azadeh THIRIEZ-ARJANGI Fares GOUCHA Véronique BALDINI, Sandra BOËLLE, Antoine BUCAILLE, René BOUSTANY, Sarah KNAFO, Marc ELOY, Geneviève GARRIGOS.

Absents ayant donné procuration :

Alexandra BAROUCH, Béatrice LECOUTURIER, Emmanuelle HOFFMAN, Benjamin HADDAD, Joséphine MISSOFFE.

Etaient excusés :

Jennifer BUNAN, Mathias PETRICOUL, Aurélie PIRILLO.

Monsieur Jérémy REDLER Maire du 16^e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19h sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T. Le secrétariat de la séance est assuré par Monsieur Titouan d'HERVÉ, Conseiller d'Arrondissement.

Ordre du jour

- **162026032** Désignation du secrétaire de séance.
M. Jérémie REDLER, rapporteur.
- **162026032** Adoption du compte rendu de la séance du 26 janvier 2026.
M. Jérémie REDLER, rapporteur.
- **2026 DTEC 5** Approbation de la convention de financement des prestations de nettoyage des déchets flottants sur le plan d'eau de la Seine dans Paris, avec le Grand Port fluvio-maritime de l'Axe Seine.
M. Benjamin GIRAUDAT, rapporteur.
- **2026 DFPE 188** Subvention (10 484 525 euros) et avenant n° 2 avec l'association CRESCENDO (11) pour ses 30 EAJE et subvention d'investissement (69 832 €) et conventions pour des travaux de 3 établissements.
Mme Laura LAMBLIN BENICHO
- **V162026036** Vœu relatif aux droits des personnes LGBTQIA+.

Ordre du jour complémentaire

- **162026037** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du lundi 4 mai 2026.
M. Jérémie REDLER, rapporteur.
- **162026038** Adoption du compte rendu de la séance du 6 avril 2026.
M. Jérémie REDLER rapporteur.
- **V162026039** Vœu relatif à la création d'une brigade « urgence propreté ».
- **V162026040** Vœu relatif à l'hommage au peuple iranien et aux victimes de la République islamique d'Iran.
- **V162026041** Vœu relatif à la garantie de l'ouverture des piscines parisiennes et au maintien des cours de natation pour les jeunes Parisiens.
- **V162026042** Vœu relatif aux suppressions de postes d'enseignant.e.s et aux fermetures de classes.

La séance est ouverte à 19 h sous la présidence de Jérémy REDLER.

M. REDLER déclare que le quorum étant réuni, la séance peut débuter. Il invite les conseillers à prendre place et les remercie de leur présence.

- 162026032 Désignation du secrétaire de séance.

M. Jérémy REDLER, rapporteur.

Selon la tradition, cette fonction revenant au plus jeune membre de l'assemblée, M. REDLER propose de désigner M. Titouan D'HERVÉ secrétaire de séance.

En l'absence d'avis contraires et d'abstentions, M. Titouan D'HERVÉ est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

- 162026032 Adoption du compte rendu de la séance du 26 janvier 2026.

M. Jérémy REDLER, rapporteur.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur ce procès-verbal qui a été soumis aux membres du Conseil d'arrondissement.

En l'absence de remarques, M. REDLER met ce compte rendu aux voix.

Le compte rendu de la séance du 26 janvier 2026, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- 162026037 Adoption de l'ordre du jour complémentaire du lundi 4 mai 2026.

M. Jérémy REDLER, rapporteur.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur l'ordre du jour complémentaire.

En l'absence de remarques, M REDLER met cette délibération aux voix.

L'ordre du jour complémentaire du 4 mai 2026, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- 2026 DTEC 5 Approbation de la convention de financement des prestations de nettoyage des déchets flottants sur le plan d'eau de la Seine dans Paris, avec le Grand Port fluvio-maritime de l'Axe Seine.

M. Benjamin GIRAUDAT, rapporteur.

M. GIRAUDAT explique que la délibération vise à approuver la nouvelle convention entre la Ville de Paris et le Grand port fluvial maritime de l'Axe-Seine, afin de financer des opérations de nettoyage des déchets flottants sur la Seine pour les exercices 2026-2027.

Cette convention s'inscrit dans la continuité des campagnes menées depuis 2024, lesquelles ont été jugées efficaces. Il indique que le port assurera la mise en œuvre opérationnelle des prestations tandis que la Ville participera financièrement à hauteur de 40 % du coût annuel, dans la limite de 80 000 euros hors taxes.

La convention précise les modalités de financement, les obligations des parties ainsi que les modalités de suivi des actions. Un bilan annuel est prévu, afin d'ajuster les campagnes, l'objectif étant de renforcer la propreté du fleuve.

M. GIRAUDAT propose d'émettre un avis favorable.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2026 DTEC 5, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2026 DFPE 188** Subvention (10 484 525 euros) et avenant n° 2 avec l'association CRESCENDO (11^e) pour ses 30 EAJE et subvention d'investissement (69 832 €) et conventions pour des travaux de trois établissements.

Mme Laura LAMBLIN BENICHOU, rapporteure.

Mme LAMBLIN BENICHOU indique que la délibération porte sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Crescendo pour ses trente établissements ainsi que sur un avenant à la convention existante.

Pour l'année 2026, la subvention est fixée à 10 484 525 euros. Elle est calculée sur la base d'un coût moyen par place, avec des objectifs d'optimisation de la fréquentation et de qualité de l'accueil.

Le texte prévoit également une subvention d'investissement de 69 833 euros destinée à des travaux de mise aux normes et de rénovation dans 3 établissements, aucun n'étant situé dans le 16^e arrondissement.

Elle souligne que cette délibération s'inscrit dans la continuité de la convention pluriannuelle adoptée en 2024 et propose au Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2026 DFPE 188, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **V162026036** Vœu relatif aux droits des personnes LGBTQIA+.

Mme Geneviève GARRIGOS, rapporteure.

Mme GARRIGOS rappelle que la Cour de justice de l'Union européenne a condamné la loi hongroise interdisant de présenter sous un jour favorable les personnes LGBTQIA+, leurs couples et leurs familles, jugeant cette loi contraire à l'identité même de l'Union européenne en tant qu'ordre juridique commun dans une société caractérisée par le pluralisme. Cette loi était en effet offensante et stigmatisante à l'égard des personnes LGBTQIA+, qu'elle présentait comme « nuisibles à l'épanouissement physique, mental et moral des mineurs » du seul fait de leur identité sexuelle ou de leur orientation sexuelle.

En associant les personnes LGBTQIA+ à des pédocriminels, cette loi était de nature à susciter le développement de discours haineux à leur encontre ainsi qu'à établir, maintenir ou renforcer leur invisibilité sociale.

Mme GARRIGOS explique qu'en demandant que la mairie du 16^e arrondissement, maison commune des citoyens et citoyennes de l'arrondissement, hisse les couleurs de l'arc-en-ciel, elle ne souhaite pas promouvoir une quelconque idéologie, mais simplement rappeler avec clarté les principes énoncés par les juges européens : les discriminations et violences envers les personnes LGBTQIA+ sont intrinsèquement contraires aux valeurs fondamentales de la société et elles n'ont leur place ni dans le 16^e arrondissement ni à Paris ni ailleurs en Europe.

Mme GARRIGOS rappelle également que le tribunal administratif de Paris a déjà considéré que le drapeau arc-en-ciel ne constitue pas le symbole d'une lutte politique contraire au principe de neutralité, mais celui du combat contre les discriminations visant les personnes LGBTQIA+, conforme aux valeurs de dignité et d'égalité portées par les mairies.

Elle souligne enfin que si les discriminations, crimes et délits commis en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre sont interdits, un long chemin reste encore à parcourir avant qu'ils ne soient définitivement relégués au passé.

Elle indique qu'en 2024, les infractions anti-LGBT enregistrées par les services de sécurité intérieure ont progressé de 5 % sur un an. Elle précise que, parmi les 4 800 infractions recensées, 63 % constituent des crimes ou des délits et 37 % des contraventions. Elle souligne toutefois que ces chiffres ne reflètent qu'une partie de la réalité, le recours au dépôt de plainte demeurant extrêmement faible parmi les victimes d'actes anti-LGBT, en particulier chez les femmes.

Mme GARRIGOS affirme que ces violences ne relèvent d'aucune population, culture, religion ou milieu social en particulier. Elle rappelle qu'en France, 55 % des personnes LGBTQIA+ déclarent avoir déjà subi au moins une agression liée à leur orientation sexuelle ou à leur identité de genre et ajoute que les deux tiers d'entre elles adoptent des stratégies d'évitement dans l'espace public.

Elle s'interroge sur le fait que des couples de même sexe mariés dans le 16^e arrondissement puissent encore ressentir le besoin de se dissimuler dès leur sortie de la mairie. Elle souligne également que le poids du stress, les conséquences des violences subies et la dégradation de l'estime de soi ont des effets mesurables sur les parcours de vie et la santé des personnes concernées. Elle estime qu'il reste encore beaucoup à accomplir pour permettre à chacun de vivre réellement libre et égal et considère que l'affichage des couleurs de l'arc-en-ciel participe à cette démarche.

M. REDLER donne la parole à Mme BADAT-KARAM, afin de répondre au vœu présenté.

Mme BADAT-KARAM déclare que le Conseil du 16^e arrondissement réaffirme son attachement à la lutte contre toutes les formes de discrimination, notamment celles fondées sur l'orientation sexuelle, ainsi qu'à la sensibilisation du public à ces enjeux.

Elle souligne toutefois que les actions de sensibilisation et d'accompagnement doivent s'inscrire dans une démarche concrète, structurée et durable, allant au-delà d'initiatives ponctuelles ou symboliques.

Elle estime à cet égard que les actions opérationnelles nécessitent un travail de préparation et de coordination avec les acteurs associatifs concernés et qu'elles ne sauraient être limitées au seul mois de juin ou à la seule date du 17 mai.

Mme BADAT-KARAM rappelle par ailleurs que la mairie du 16^e arrondissement agit depuis plusieurs années de manière concrète sur ces questions, notamment dans le domaine du sport. Elle indique qu'un affichage contre toutes les formes de discrimination, et notamment contre l'homophobie, est présent depuis plus de six ans dans l'ensemble des équipements sportifs de l'arrondissement.

Elle ajoute que, lors du Forum des sports organisé l'année précédente, l'ensemble des associations sportives a bénéficié d'une formation consacrée à la détection et à la lutte contre les violences sexuelles, sexistes et homophobes. Cette initiative a d'ailleurs rencontré un véritable succès, l'ensemble des associations ayant participé à cette formation.

Elle rappelle également que M. Jacques-Frédéric SAUVAGE a présenté à plusieurs reprises des vœux en Conseil d'arrondissement, qui ont ensuite été relayés par le maire au Conseil de Paris, afin qu'une bonification soit accordée dans le domaine du logement aux personnes victimes d'homophobie. Elle regrette que ces vœux n'aient jamais été adoptés par la Ville de Paris.

Elle considère ainsi que la majorité municipale n'a pas à rougir de son action en matière de lutte contre les discriminations et souligne que des actions concrètes sont déjà mises en œuvre.

Elle indique enfin que l'exécutif souhaite amender le vœu présenté en proposant la mise en œuvre d'une communication de sensibilisation à l'occasion du 17 mai, la poursuite du travail partenarial avec les associations compétentes, notamment avec l'association Stop Homophobie, l'étude de dispositifs opérationnels, tels que des permanences d'accueil et d'information pour les victimes en lien avec la Ville de Paris, ainsi que la poursuite des actions de formation et de sensibilisation des agents municipaux.

Elle propose à Mme GARRIGOS d'accepter ces amendements, précisant qu'à défaut, l'exécutif émettrait un avis défavorable au vœu.

M. REDLER demande à Mme GARRIGOS si, après les explications apportées par Mme BADAT-KARAM, elle accepte d'amender son vœu conformément aux propositions formulées par l'exécutif.

Mme GARRIGOS demande si ces propositions ont vocation à s'ajouter au vœu initial.

M. REDLER répond que l'objectif n'est pas uniquement d'ajouter des propositions, mais également de retirer certaines dispositions du vœu initial, afin d'y substituer celles de l'exécutif, précisant que si elle accepte cette version amendée, la majorité votera en faveur du texte. À défaut, un avis défavorable sera émis.

Mme GARRIGOS indique ne pas avoir compris quelles propositions la majorité souhaite retirer.

M. REDLER précise que l'exécutif ne souhaite notamment pas procéder au pavoisement de la mairie et que plusieurs propositions du vœu initial ne recueillent pas son accord.

Mme GARRIGOS répond que les explications lui paraissent désormais claires, mais indique que son groupe refuse les amendements proposés et demande qu'un vote intervienne sur le vœu initial.

M. REDLER prend acte de ce refus et indique qu'un vote aura donc lieu sur le vœu initial. Constatant l'absence d'autres demandes de prise de parole, il réaffirme que la mairie du 16^e arrondissement poursuivra son engagement contre toutes les formes de discrimination, et notamment contre l'homophobie.

Il annonce que l'exécutif émet un avis défavorable au vœu présenté par Mme GARRIGOS avant de procéder au vote.

Le vœu V162026036 relatif aux droits des personnes LGBTQIA+ est rejeté à la majorité par le Conseil d'arrondissement (Votes pour : 2, votes contre : 32)

Ordre du jour complémentaire

- **162026038** Adoption du compte rendu de la séance du 6 avril 2026.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER indique que la Direction générale des services n'a reçu aucune observation sur ce procès-verbal et propose en conséquence de le mettre aux voix.

En l'absence de remarques, M. REDLER met ce compte rendu aux voix.

Le compte rendu de la séance du 6 avril 2026, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **V162026039** Vœu relatif à la création d'une brigade « urgence propreté ».

M. Benjamin GIRAUDAT, rapporteur.

M. REDLER rappelle que la propreté et la sécurité constituent les deux priorités de la municipalité du 16^e arrondissement. Il indique que la majorité souhaite, dès le début de la mandature, formuler une proposition à la Ville de Paris et donne la parole à M. GIRAUDAT, afin de présenter le vœu.

M. GIRAUDAT explique que le vœu propose la création d'une brigade urgence-propreté dédiée à la gestion rapide des dépôts sauvages dans le 16^e arrondissement. Il souligne que cette proposition repose sur le constat selon lequel la propreté constitue une priorité majeure pour les habitants et qu'une réponse réactive apparaît nécessaire, afin de limiter les incivilités.

Le dispositif envisagé reposerait sur une équipe dédiée, équipée d'un camion et mobilisable sept jours sur sept à la demande du maire d'arrondissement, l'objectif étant d'améliorer la réactivité des interventions ainsi que la qualité du cadre de vie.

Il propose donc d'émettre un avis favorable à ce vœu.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur ce vœu.

Mme GARRIGOS fait remarquer que la brigade urgence-propreté existe déjà, ayant été créée au cours de la mandature 2014-2020. Elle précise qu'une équipe d'urgence-propreté a été mise en place dans chaque division territoriale, puis renforcée durant la mandature 2020-2026.

Au sein du 16^e arrondissement, deux équipes d'urgence-propreté sont actuellement en fonctionnement et disposent de véhicules électriques de type Goupil équipés d'un groupe nettoyeur haute pression ainsi que d'une signalétique spécifique. Elle ajoute que les agents portent des chasubles orange, ce qui permet d'identifier clairement ces équipes mobiles. Celles-ci ont vocation à intervenir sur des points spécifiques de l'arrondissement, notamment pour ce qui concerne les dépôts sauvages. Elle précise que la DT16 est en lien avec la mairie du 16^e, afin de prioriser les interventions de ces équipes.

Elle indique enfin que, pour l'ensemble de ces raisons, son groupe ne prendra pas part au vote.

M. REDLER prend acte de cette position et remercie Mme GARRIGOS pour son intervention et ses « *beaux éléments de langage* ». Il répond que si ce vœu est présenté, c'est précisément, parce que le dispositif actuel ne satisfait pas la majorité municipale, ce qui, selon lui, se constate quotidiennement dans les rues du 16^e arrondissement.

La municipalité souhaite en effet disposer d'une brigade urgence-propreté placée sous l'autorité directe de la mairie d'arrondissement, ce qui n'est pas le cas actuellement. Elle souhaite également que cette brigade puisse intervenir sept jours sur sept, ce qui n'est pas davantage assuré aujourd'hui.

M. REDLER propose au Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable à ce vœu, qu'il indique vouloir défendre ensuite au Conseil de Paris. Il exprime enfin le souhait que les élus ayant choisi de ne pas prendre part au vote conservent la même position au Conseil de Paris dans l'hypothèse où l'exécutif parisien n'émettrait pas un avis favorable sur ce vœu.

Le vœu V162026039 relatif à la création d'une brigade « urgence propreté » est adopté à l'unanimité. (Vote pour : 32, NPPV : 2).

- **V162026040** Vœu relatif à l'hommage au peuple iranien et aux victimes de la République islamique d'Iran.

Mme Azadeh THIRIEZ-ARJANGI, rapporteure.

Mme THIRIEZ-ARJANGI déclare avoir l'honneur de porter ce vœu, afin de demander la réaffirmation du soutien de la mairie du 16^e arrondissement au combat du peuple iranien pour la liberté.

Elle indique que, depuis le début de l'année, les Iraniens sont plus que jamais confrontés à l'effroi, évoquant notamment les massacres des 8 et 9 janvier ainsi que les exécutions perpétrées par la République islamique d'Iran. Ces événements ne peuvent laisser indifférente aucune conscience et chacun mesure aujourd'hui la profondeur de la tragédie vécue par le peuple iranien.

Elle affirme qu'alors que le peuple iranien disparaît dans les entrailles d'un monde clos imposé par l'idéologie islamiste et se trouve plus que jamais privé de compassion, il appartient aux démocraties de lui rappeler qu'il n'est ni oublié dans son sort ni abandonné dans son combat.

Mme THIRIEZ-ARJANGI explique avoir déposé ce vœu, afin qu'un hommage soit rendu au peuple iranien à l'occasion de l'anniversaire de Majidreza Rahnava, jeune Iranien exécuté le 12 décembre 2022 par la République islamique d'Iran pour « *inimitié envers Dieu* »

Elle explique qu'au pied de sa potence, la propagande du régime iranien aurait tenté de lui arracher des regrets de dernière minute, mais que celui-ci serait demeuré inflexible. Ses dernières paroles constituent le témoignage incontestable du combat mené par les Iraniens contre l'obscurantisme religieux. Elle rapporte qu'interrogé sur ses derniers souhaits avant son exécution, Majidreza Rahnavard aurait demandé que personne ne pleure sur sa tombe, qu'aucune prière ni aucun verset ne soient récités et qu'une musique joyeuse soit diffusée.

Ces mots demeurent la trace indéniable du combat opiniâtre du peuple iranien pour se libérer de l'obscurantisme religieux.

Ce vœu propose, afin qu'aucune tragédie ne devienne un phénomène banal ou relatif, l'organisation d'un rassemblement le 16 juin sur le parvis de la mairie du 16^e arrondissement à la mémoire de toutes les victimes de la République islamique d'Iran et en signe de solidarité avec le peuple iranien.

Mme THIRIEZ-ARJANGI souligne qu'il faudrait des mois pour citer les noms de toutes les victimes d'un demi-siècle de terreur, mais estime qu'il convient néanmoins d'en rappeler quelques-uns et d'en afficher d'autres dans le cadre d'un cérémonial républicain, affirmant que l'humanisme impose de ne pas détourner le regard de la détresse du peuple iranien.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur ce vœu.

Mme GARRIGOS souligne l'importance d'évoquer la mémoire de Majidreza Rahnavard, qu'elle considère comme une figure marquante de l'histoire contemporaine de l'Iran. Elle rappelle qu'il fut le premier manifestant exécuté à la suite des mouvements de contestation ayant suivi l'assassinat de Mahsa Amini.

Il est le premier d'une longue série de prisonniers politiques exécutés depuis lors. Mme GARRIGOS qualifie ces exécutions d'assassinats, estimant qu'elles ont été prononcées à l'issue de procès inévitables et après des actes de torture.

Elle indique que, depuis le début de l'année, 28 personnes ont été exécutées en Iran pour leurs opinions politiques. Elle évoque également les 30 000 victimes de la répression sanglante menée par le régime iranien durant le mois de janvier ainsi que les 3 500 victimes des bombardements israéliens et américains intervenus depuis le début de l'année, considérant que toutes les victimes méritent d'être honorées. Elle mentionne enfin les 1 500 personnes arrêtées jusqu'à la fin du mois de mars.

Elle conclut son intervention en appelant les membres du Conseil d'arrondissement à voter ce vœu.

M. REDLER remercie Mme GARRIGOS pour son intervention tout en estimant que celle-ci aurait pu être plus concise.

Il rappelle que la mairie du 16^e arrondissement s'est toujours engagée en faveur des causes qu'elle considère comme étant justes, citant notamment le soutien apporté aux chrétiens d'Orient ainsi qu'aux otages détenus par le Hamas. C'est dans cette logique que la majorité municipale a souhaité présenter ce vœu et appelle le Conseil d'arrondissement à l'adopter.

Le vœu V162026040 relatif à l'hommage au peuple iranien et aux victimes de la République islamique d'Iran est adopté à l'unanimité.

- **V162026041** Vœu relatif à la garantie de l'ouverture des piscines parisiennes et au maintien des cours de natation pour les jeunes Parisiens.

Mme Samia BADAT-KARAM, rapporteure.

Mme BADAT-KARAM explique que le vœu porte sur les difficultés récurrentes de fonctionnement des piscines parisiennes, marquées par des fermetures fréquentes et imprévisibles, affectant notamment les cours de natation des scolaires.

Elle indique que de nombreux établissements scolaires ont alerté la mairie sur les difficultés rencontrées et regrette que les multiples sollicitations adressées à la Ville de Paris soient restées sans réponse.

Ces dysfonctionnements ont des conséquences importantes sur l'apprentissage de la natation, mais également sur les budgets des établissements scolaires ainsi que sur l'accès des usagers à un service public pourtant essentiel.

Le vœu demande concrètement à la Ville de Paris de garantir une ouverture régulière des piscines, d'améliorer la communication en cas de fermeture et de renforcer les investissements consacrés à l'entretien des équipements ainsi qu'à la création de nouveaux équipements, notamment dans l'Ouest parisien.

Le vœu propose également la prise en charge des frais de transport liés aux annulations de dernière minute ainsi que la mise en place d'un plan spécifique destiné à garantir l'accès aux piscines durant l'été 2026.

Mme BADAT-KARAM relève que la Ville de Paris ne peut se contenter de communiquer sur le savoir nager sans garantir concrètement l'accès aux piscines pour l'ensemble des usagers, et en particulier pour les scolaires. Elle appelle en conséquence le Conseil d'arrondissement à voter favorablement ce vœu.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur ce vœu. En l'absence de remarques, il met ce dernier aux voix.

Le vœu V162026041 relatif à la garantie de l'ouverture des piscines parisiennes et au maintien des cours de natation pour les jeunes Parisiens est adopté à l'unanimité (Votes pour : 32, NPPV : 2).

En réponse à M. REDLER s'étonnant que certains élus puissent ne pas se prononcer en faveur de l'ouverture des piscines pour les scolaires, Mme GARRIGOS explique qu'elle se prononce sur l'intégralité du vœu et non sur un point en particulier.

- **V162026042** Vœu relatif aux suppressions de postes d'enseignant.e.s et aux fermetures de classes.

M. Marc ELOY, rapporteur.

M. ELOY explique que le vœu présenté soulève une question fondamentale concernant le modèle d'école que la collectivité souhaite pour les enfants. Il estime que le système éducatif traverse actuellement des difficultés importantes, évoquant notamment des tensions croissantes entre élèves dans les établissements scolaires, la baisse des résultats en sciences, et particulièrement en mathématiques, mise en évidence par les enquêtes PISA, ainsi que les difficultés récurrentes de remplacement des enseignants liées au manque de moyens.

Face à ce constat, la réponse apportée par l'Académie de Paris consiste essentiellement en des réductions d'effectifs. Dans le 16^e arrondissement, cette politique se traduit notamment par la fermeture envisagée de 11 classes. L'Académie justifie ces fermetures par la baisse démographique et par la diminution du nombre d'élèves.

M. ELOY considère que ce raisonnement est dangereux à plusieurs titres. Il affirme d'abord que l'éducation ne peut être appréhendée sous le seul angle comptable. Elle constitue en effet un investissement pour l'avenir. Un moindre investissement dans l'éducation des enfants entraînerait à terme des conséquences négatives sur la croissance et sur l'avenir du pays.

Au lieu de considérer la baisse démographique comme un problème, il conviendrait d'en faire une opportunité, afin d'appliquer les recommandations formulées par de nombreux rapports consacrés à l'éducation.

M. ELOY propose ainsi de réduire les effectifs par classe et de renforcer l'accompagnement individualisé des élèves. Il estime que les fermetures de classes ne constituent pas une fatalité, mais résultent d'un choix politique qui affaiblit l'école publique et contribue à accentuer les inégalités de naissance.

Ce vœu appelle à refuser les fermetures de classes, à tirer parti de la baisse démographique pour améliorer les conditions d'apprentissage et à donner à l'école publique les moyens nécessaires à ses ambitions.

M. REDLER donne la parole à Mme Isabelle NIZARD, afin de répondre au vœu présenté.

Mme NIZARD estime que le constat actuel est sans appel : les écoles publiques parisiennes accueillent de moins en moins d'enfants. Elle considère que cette situation ne peut s'expliquer par la seule baisse démographique et affirme que de nombreuses familles quittent Paris ou se détournent de l'école publique. Elle explique que les déplacements à Paris avec des enfants sont devenus un véritable parcours du combattant, que les rythmes scolaires ont été mal pensés et que le périscolaire apparaît trop souvent défaillant. Plus graves encore, des faits de violences et des affaires de pédophilie suscitent une forte inquiétude parmi les familles.

Ces difficultés conduisent de nombreux parents à prendre la décision de quitter Paris ou de retirer leurs enfants de l'école publique. Elle considère que cette évolution entraîne mécaniquement une baisse des effectifs, des fermetures de classes et un affaiblissement du service public. Elle affirme qu'une ville qui devient hostile aux familles se condamne elle-même et estime que le départ des familles parisiennes n'est pas le fruit du hasard.

Mme NIZARD indique que, si la mairie du 16^e arrondissement regrette les fermetures de classes, elle considère également qu'il est nécessaire de regarder la réalité de la situation en face. Elle souligne que, dans le 16^e arrondissement, les effectifs demeurent relativement faibles, tout en estimant que la qualité de l'enseignement y est préservée grâce au travail mené par la municipalité. La mairie du 16^e est pleinement mobilisée sur les enjeux liés à la qualité de l'enseignement public. Des échanges ont déjà été engagés avec les parents d'élèves, les équipes éducatives ainsi qu'avec le rectorat, afin de suivre attentivement la situation des établissements scolaires de l'arrondissement.

Elle ajoute que les associations de parents d'élèves ont été reçues, afin d'échanger avec elles de manière transparente et affirme que celles-ci reconnaissent que les effectifs par classe demeurent globalement équilibrés dans un contexte de baisse du nombre d'élèves à Paris.

Mme NIZARD considère que le défi principal réside désormais dans le maintien de l'attractivité de Paris, ce qui suppose notamment une réflexion sur l'organisation du temps scolaire et périscolaire. Elle indique que les familles expriment régulièrement leurs inquiétudes sur ces questions, en particulier concernant le périscolaire, qui joue un rôle déterminant dans leurs choix.

Elle affirme que la mairie du 16^e poursuivra sa mobilisation, afin de garantir des conditions d'apprentissage de qualité et de préserver l'attractivité des établissements scolaires de l'arrondissement.

Elle appelle enfin le Conseil d'arrondissement à voter défavorablement sur ce vœu.

Mme KNAFO indique avoir écouté attentivement les interventions et les positions exprimées par les élus socialistes concernant l'école parisienne, ainsi que les débats tenus au Conseil de Paris. Elle estime toutefois qu'un sujet majeur demeure absent des discussions : celui du périscolaire parisien. Elle considère que cette question concerne directement les familles et ce qu'elles ont de plus précieux – leurs enfants – et remercie Mme NIZARD d'avoir évoqué ce sujet au cours des échanges.

Elle rappelle que, depuis plusieurs mois, des affaires de violences et d'agressions sexuelles sur mineurs au sein de crèches et de structures périscolaires parisiennes ont éclaté. Son groupe a contribué, durant la campagne, avec d'autres, à porter ces faits dans le débat public. La municipalité socialiste a été réélue malgré ces affaires, mais, aujourd'hui, le temps des silences est révolu. Elle affirme que les élus du 16^e arrondissement disposent de très peu d'informations, au même titre que le public et l'opinion publique dans leur ensemble. Ce sujet semble peu débattu dans les instances parisiennes, alors même qu'il s'agit de l'un des principaux sujets évoqués par les habitants dans la rue, sur les marchés, à la sortie des écoles et quasiment partout.

Mme KNAFO affirme qu'il existe un immense traumatisme chez les parents. Elle estime qu'aujourd'hui, lorsqu'un parent dépose son enfant dans une crèche parisienne, celle-ci est devenue une sorte de boîte noire alors qu'elle devrait constituer un tiers de confiance. Elle s'interroge sur ce qu'il reste du service public lorsque cette confiance est rompue. Elle s'interroge sur la possibilité de débattre de l'école parisienne sans évoquer précisément la situation du périscolaire.

S'adressant directement à M. REDLER, elle lui demande quelles informations la mairie du 16^e détient sur la situation du périscolaire parisien et si elle dispose d'éléments auxquels les élus ou le public n'auraient pas accès. Elle indique qu'elle comprendrait une réponse négative au regard de l'opacité et du manque de transparence qui caractérise la mairie de Paris depuis trop longtemps.

Elle demande également si, à la suite du Conseil de Paris consacré à ce sujet, un véritable plan d'action a été mis en œuvre, au-delà de la vidéo d'Emmanuel GRÉGOIRE devant une marelle, et si de nouveaux faits continuent d'être signalés. Elle souhaite également savoir si les crèches municipales du 16^e arrondissement sont préservées de telles situations et si des éléments spécifiques concernant l'arrondissement peuvent être communiqués aux élus.

Mme KNAFO estime que la protection des enfants devrait constituer un sujet consensuel dépassant les clivages politiques et affirme que les familles, comme les élus, attendent désormais des réponses concrètes sur cette question.

Mme NIZARD répond que, depuis la précédente mandature, Mme Samia BADAT-KARAM et M. Jérémy REDLER ont, à plusieurs reprises, demandé lors des séances du Conseil de Paris à obtenir au minimum la liste des animateurs intervenant dans les écoles. Elle regrette que ces demandes soient restées sans réponse.

Elle indique également que la mairie du 16^e arrondissement a sollicité des éléments d'évaluation concernant la réforme du périscolaire mise en place en 2013. Elle rappelle que celle-ci avait notamment été justifiée par l'idée selon laquelle les enfants seraient plus réceptifs aux apprentissages le matin, conformément aux recommandations alors formulées par certains chronobiologistes. La mairie a demandé des données permettant de mesurer les effets de cette organisation sur les résultats scolaires des élèves, mais n'a jamais obtenu aucun retour de la Ville de Paris sur ce sujet.

Elle répète qu'à ce jour, toutes les demandes formulées par la mairie du 16^e arrondissement concernant le périscolaire sont restées sans réponse.

Les élus continuent aujourd'hui à être interpellés par les parents, dont la principale inquiétude, lorsqu'ils inscrivent leurs enfants en petite section, consiste à savoir s'il existe un risque à les confier au périscolaire. Mme NIZARD déclare qu'en toute honnêteté, elle ne peut pas leur apporter de garanties, dans la mesure où les élus eux-mêmes ne disposent pas d'informations suffisantes sur les animateurs intervenant dans les écoles, leur durée d'affectation ou leur mobilité entre établissements et quartiers.

Elle considère que la seule solution serait aujourd'hui de mettre un terme au système périscolaire actuel, afin de le remettre entièrement à plat et de revenir à une organisation comparable à celle qui existait avant 2013.

M. REDLER confirme que la mairie du 16^e arrondissement dispose de très peu d'informations concernant le périscolaire parisien, ce sujet faisant partie des nombreux domaines sur lesquels la mairie d'arrondissement ne dispose pas de compétences directes ni de véritable pouvoir d'action.

Il explique que la municipalité du 16^e s'efforce néanmoins de rester à l'écoute des familles, tout en regrettant de ne pouvoir leur apporter davantage de réponses concrètes au-delà d'une présence et d'une attention quotidiennes.

Il espère que les belles paroles du maire de Paris se traduiront par des mesures concrètes et indique attendre désormais de connaître les dispositifs effectivement mis en œuvre au quotidien, notamment dans le 16^e arrondissement, et souhaite que la mairie d'arrondissement soit directement informée de ces mesures plutôt que d'en prendre connaissance par l'intermédiaire des familles.

M. REDLER annonce ensuite émettre un avis défavorable au vœu présenté par Mme GARRIGOS avant de procéder au vote.

Le vœu V162026042 relatif aux suppressions de postes d'enseignant.e.s et aux fermetures de classes est rejeté à la majorité par le Conseil d'arrondissement.
(Votes pour : 2, votes contre : 32)

L'ordre du jour étant épuisé, M. REDLER remercie l'ensemble des membres du Conseil d'arrondissement pour leur participation et lève la séance.

La séance est levée à 19 h 36.

Signature	Signature 
M. Jérémy REDLER  Maire du 16 ^e arrondissement	M/Mme Titouan d'Herou Secrétaire de séance